



**VOUS NE TROUVEZ PAS DE RÉPONSES À VOS QUESTIONS ?**

Envoyez-les à  
Avis d'expert,  
Femmes d'Aujourd'hui,  
rue de la Fusée 50,  
1130 Bruxelles ou sur  
femmesdaujourd'hui.  
be/expert.



**ENFANTS**

**L'experte**  
Lina Meunier,  
coach scolaire,

[solution-coaching.be](http://solution-coaching.be).

**Le bulletin de mon fils est catastrophique.**

**Existe-t-il des sites internet pour qu'il révise mieux ? (Émilie, 41 ans)**

Voici 3 sites coups de pouce que je recommande tout particulièrement pour permettre à l'enfant de réviser, parfois même en s'amusant !

→ [fr.khanacademy.org](http://fr.khanacademy.org)

La Khan Academy peut aider l'enfant à s'auto-évaluer. Des enseignants y proposent des cours et des exercices gratuits, pour tous les niveaux de primaire et de secondaire, en maths, en sciences et en informatique.

→ [linstit.com](http://linstit.com) Un site pour les enfants de primaire, avec des exercices et des jeux interactifs en français et en mathématiques, assez sympa et gratuit.

→ [pepit.be](http://pepit.be) De chouettes exercices éducatifs gratuits de la maternelle au secondaire, pour retravailler sans s'en rendre compte. Il est important de remettre du plaisir dans l'apprentissage.



# Peut-on vendre une partie de bien ?

JOCELYNE, 52 ANS



**DROIT IMMOBILIER**

**L'expert Renaud Grégoire, notaire, porte-parole de notaire.be.**

Vous possédez un grand terrain dont vous souhaiteriez vendre une partie ? Ou vendre votre garage dont vous n'avez plus l'usage dans votre immeuble ? C'est parfaitement possible. Il importe de garder à l'esprit que, même si la vente ne porte que sur une partie de votre propriété, les démarches à réaliser pour finaliser l'acte inhérent à cette transaction sont aussi importantes que s'il s'agissait de la propriété entière. En effet, le notaire doit garantir que l'acquéreur ne sera jamais inquiété dans son nouvel achat.

Pour ce dernier, cela signifie que les formalités et recherches imposées par la loi (recherches hypothécaires, urbanistiques, cadastre, copropriété, etc.) sont identiques, peu importe que le bien en question soit moins significatif. Le coût des formalités et recherches effectuées par le notaire s'élève à environ 1100 € HTVA. Elles sont indispensables à la réalisation de l'acte. Si l'acquéreur achète un morceau de terrain, l'établissement d'un plan géomètre sera requis, avec les frais que cela peut engendrer. Si son bien est grevé d'une hypothèque, le vendeur devra, quant à lui, supporter les frais de mainlevée (il s'agit d'un acte notarié destiné à enlever l'hypothèque sur la partie du bien vendu). La banque peut, elle aussi, solliciter des frais.



**JOB**

**L'experte**  
Liselotte  
Cullman,

**psychologue pour**  
[centremergences.be](http://centremergences.be).

**Je suis en burn-out. Dois-je absolument me réorienter professionnellement ? (Aïcha, 33 ans)**

RÉALISATION JULIE BRAUN

Pas nécessairement. Le burn-out résulte d'une combinaison de deux ingrédients : le contexte de travail (charge de travail, soutien de la hiérarchie, relations sociales,...) et la personnalité du travailleur (qui est généralement exigeant, aime réaliser ses tâches à la perfection et a tendance à accepter les demandes d'aide de collègues débordés). Par exemple, un changement de direction et une augmentation de la charge de travail peuvent conduire certaines personnes au burn-out, alors qu'elles étaient bien dans leur fonction auparavant. Ce qui

veut également dire que ces personnes peuvent rester dans leur emploi en travaillant sur les facteurs personnels qui participent à leur burn-out. Apprendre à mettre leurs limites auprès de leurs collègues et de leur hiérarchie ainsi que trouver l'équilibre entre les exigences personnelles et les besoins réels du travail sont de bonnes pistes d'amélioration. Prendre en charge un burn-out veut dire comprendre les facteurs qui ont mené à celui-ci et travailler sur ceux qui sont contrôlables. Ceci peut se faire avec l'aide d'un psychologue.